

Assurance-santé—Loi

y a même une permanence de pasteurs, de prêtres et de rabbins.

C'est il y a 15 ans environ que j'ai entendu mentionner ce rêve pour la première fois. Nous en sommes toujours aussi loin. Ma fille suit un cours de soins de santé à Waterloo. Je me souviens que lorsque je me suis entretenu avec elle et avec ses amis il y a un mois environ de la façon dont ils conçoivent les soins de santé et les soins médicaux, ils ont parlé de médecine «holistique», dans des termes comme les jeunes en utilisent. Mais ce qu'ils entendent par là, c'est une façon vieille comme le monde de concevoir les soins médicaux et les soins de santé. Ils comprennent qu'il faut être soigné physiquement, émotivement, socialement, écologiquement et spirituellement. C'est l'unique façon d'être en santé. Il faudrait que les mots soient annonceurs d'action. Alors que depuis dix ans nous perdons notre temps en batailles sur l'assurance-maladie, une nouvelle génération essaie de faire admettre une autre conception des soins de santé. C'est une chose à laquelle nous n'avons pas prêté attention. C'est pour cela que j'ai dit avec le plus grand des respects à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) que ce que le Parlement attend d'elle, ce que le pays attend de son gouvernement, c'est une législation de santé qui nous permette de parvenir au niveau de bien-portance dont nous savons qu'il existe et qu'il est possible, la fin de cette idée qu'au Canada l'assurance-maladie n'est rien d'autre qu'un sujet d'escarmouches entre les provinces, d'escarmouches avec les médecins. Le jour où cela arrivera, monsieur le Président, il ne sera plus question de la réussite d'antan mais de l'opportunité nouvelle.

• (1550)

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question au député de Rosedale. Je sais qu'il est profondément convaincu de tout ce qu'il vient de dire de la mentalité de la nouvelle génération sur la santé, et j'ose me compter parmi cette génération. Mais je voudrais revenir un instant aux générations antérieures. Son discours m'a rappelé l'échange où, un peu avant le congé de Noël, le ministre de la Santé et lui essayaient à qui mieux mieux de revendiquer pour son parti le mérite du régime d'assurance soins médicaux. J'ai dit à ce moment-là qu'ils méritaient tous deux une bourse de l'académie soviétique des sciences pour leur conception révisionniste de l'histoire.

En dépit de ce que le député de Rosedale et les progressistes conservateurs peuvent penser du régime d'assurance soins médicaux, le député peut-il nier que, par exemple, en 1962, en Saskatchewan, les conservateurs, et n'en déplaise aux ministériels, les libéraux de cette province, ont organisé une campagne contre le gouvernement néo-démocrate qui tentait alors d'implanter le programme même qu'il vante aujourd'hui comme l'une de nos plus grandes réalisations de politique sociale? C'est un fait politique et historique, que confirment toutes les thèses sur l'assurance-maladie, que l'opposition à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation est venue du parti progressiste conservateur. Dire le contraire, c'est nier l'histoire. Si vous avez actuellement une nouvelle position, si vous avez évolué au point de pouvoir accepter l'assurance-maladie, et je pense que le député de Rosedale a sans doute toujours été en mesure de l'accepter, alors vous devriez au moins avoir la décence de reconnaître que l'unanimité ne s'est pas toujours faite au Canada sur la question de l'assurance-

maladie. Il y avait de réelles divisions idéologiques et politiques. Prétendre le contraire est malhonnête.

M. Crombie: Monsieur le Président, je voudrais faire trois remarques en réponse à la question du député de Winnipeg-Birds Hill. Tout d'abord, je pense que le député se trompe. L'échange auquel il fait allusion s'est déroulé entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le député de Provencher, plutôt que moi-même. Deuxièmement, si on avait besoin d'un exemple pour prouver qu'il y a encore des gens qui veulent poursuivre les affrontements au sujet de l'assurance-maladie et ne sont pas prêts à déposer leurs armes et à accepter ce que le pays veut réellement—des programmes de soins de santé—je ne pense pas que je pourrais en fournir de meilleur. Voilà un député, monsieur le Président, qui pense que la question la plus importante qu'il puisse poser doit porter sur des événements qui se sont produits en 1962 et dans lesquels je n'ai eu aucune part. Troisièmement, le député pourrait peut-être relire une fois de plus le livre de Jim Laxer. C'est au moins un bon exemple des raisons qui devraient pousser son parti à changer sa façon de penser et entrer enfin dans les années 80 et 90.

[Français]

M. Lachance: Monsieur le Président, je salue à mon tour l'honorable député de Rosedale qui, comme il le fait souvent à la Chambre, a émis des commentaires qui transcendent l'événementiel. Ce faisant, il jetait quelques balises de ce que devrait être et pourrait être la prévention médicale dans l'avenir par opposition, bien sûr, à ce filet que constitue le Medicare.

Je lui pardonne, comme lui pardonneront, je pense, les députés de ce côté-ci, quelques allusions partisans. C'est un peu normal dans un débat comme celui-là, mais ce qui est important, c'est qu'il réaffirmait, même s'il l'a fait en passant, le côté essentiel de cette législation qui, comme il l'a indiqué lui-même, corrige certaines lacunes que l'on a constatées dans l'administration du régime mis en place depuis 15 ou 20 ans.

J'aimerais, cependant, lui demander quelques éclaircissements sur les modalités qu'il proposerait afin de mettre à partie justement ces travailleurs dans le domaine de la santé qui sont prêts et prêtes surtout, puisque je pense aux infirmières en particulier, à assumer ce rôle de prévention qu'il appelait de tous ses voeux et qui, malheureusement, est retardé, si l'on veut, par une résistance peut-être légitime et qui mériterait certainement qu'elle soit expliquée et discutée sur la place publique de la part des médecins en particulier qui hésitent, si on veut, à ouvrir à la profession des infirmières et des travailleurs dans le domaine de la santé certains actes médicaux ou paramédicaux qui sont présentement du ressort exclusif des médecins, mais qui pourraient fort bien être assumés par les infirmières, dans la plupart des cas.

[Traduction]

M. Crombie: Monsieur le Président, je pourrais peut-être dire au député que j'ai lu le mémoire présenté en 1980 par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada exposant son programme de soins, en 1979, et également la réponse de 1982 aux premières versions de la loi sur la santé. Je suis parfaitement conscient du rôle que les infirmières veulent jouer dans les services de santé. Je pourrais ajouter que je les appuie, que je les appuyais déjà et que j'appuierai encore l'essentiel de leur mémoire. Je me souviens qu'on demandait la différence